

Le mot du Gouverneur

Dans le cadre des missions de sécurité qui sont les miennes, j'accorde une grande importance au travail essentiel des conseillers en technoprévention des communes et des zones de police du Hainaut. C'est dans ce contexte que, sur base de crédits fédéraux dont j'ai la responsabilité, je mets à leur disposition ces stylos à encre UV. Pour prévenir les méfaits liés aux cambriolages, ce matériel permettra aux citoyens d'assurer une meilleure traçabilité aux biens qui leurs sont chers.

Les vols dans les habitations constituent, à juste titre, une préoccupation majeure du bureau provincial de technoprévention. La diffusion des bons comportements et l'information de la population sont ses arguments principaux. Je ne doute pas qu'un usage particulièrement efficace sera fait de ces stylos dans le souci de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Claude DURIEUX - Gouverneur du Hainaut

Comment utiliser le marqueur UV ?

● DRESSEZ UN INVENTAIRE DE VOS BIENS

Dressez un inventaire de vos biens à l'aide du formulaire d'enregistrement.

● MARQUEZ VOS OBJETS DE VALEUR

A l'aide d'un feutre UV (encre invisible à l'œil nu), inscrivez votre numéro de registre national au dos de l'objet.

Attention, utilisez le feutre sur une surface sèche et évitez une surface métallique trop lisse. Respectez le temps de séchage.

● PHOTOGRAPHIEZ VOS BIENS

Photographiez vos bijoux à l'aide de la petite latte mesure. De plus, une photo de vous, portant le bijou peut être conservée afin de prouver à votre organisme assureur qu'il vous appartient bien.

Les œuvres d'art ou les objets de valeur plus volumineux peuvent également être photographiés sous plusieurs angles, à côté d'un mètre pliant et sur un fond neutre (arrière-plan blanc).

Conseils de prévention

- **N'exposez pas vos objets de valeur** aux regards des passants (hi-fi, gsm, ordinateurs).
- **Ne déposez pas les cartons d'emballage de vos matériels hi-fi sur les trottoirs.**
- **Ne conservez pas trop d'argent chez vous**, privilégiez un coffre scellé dans la maçonnerie ou un coffre bancaire.
- **Veillez à souscrire un contrat d'assurance vol** adapté à vos biens et mis à jour régulièrement.
- **Évitez de faire la publicité de vos achats** de valeur sur Internet (réseaux sociaux, etc).

Le formulaire d'enregistrement doit être complété et gardé précieusement avec les photos de vos bijoux dans un lieu sûr ou même chez une tierce personne.



N'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller en technoprévention de votre zone de Police ou avec votre administration communale pour tout conseil gratuit en prévention.



Veiligheid en Preventie
Sécurité et Prévention



Objets marqués...



objets restitués!

